

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 12 JUIN 2023 À 19H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 8 juin 2023.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Rémy CASTRO, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA Jean-Luc KOCH, Claudia KUNT-ZELMANN, Christian LANDAUER, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY

Absents excusés : Fabienne BOULIER, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Paul LATSCHA, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER et Chantal SENFT

Procurations :

Fabienne BOULIER donne procuration à Cédric SCHWIRLEY
Josiane CHAPPEL donne procuration à Christian LANDAUER
Nicolas CHRISTEN donne procuration à Christophe OUDOT
Paul LATSCHA donne procuration à Jean HERTZOG
Nathalie REIBEL donne procuration à Anne KARABABA
Jocelyne SCHIRCH donne procuration à Denis ARNOUX
Chantal SENFT donne procuration à Gaston LATSCHA
Adeline SCHWEITZER donne procuration à Vincent SCHWEITZER

Secrétaire de séance : Mireille JOSEPH

2023 56 Création d'un poste permanent d'assistante médicale

Le centre de santé (CSC) a désormais trouvé son rythme, et les appels, toujours nombreux, démontrent, si besoin était, l'attente de la population pour cette structure.

Un nouveau médecin généraliste va prochainement rejoindre l'équipe du CSC, ce qui porterait l'effectif médical à 4 généralistes et 1 spécialiste. Une partie de leurs tâches pourraient être accomplies par une aide-soignante, remplissant les fonctions d'assistante médicale.

Des tâches médicales ne nécessitant pas l'expertise du médecin lui seront alors confiées, permettant à ce dernier de se concentrer sur les cas les plus complexes.

Elle sera notamment en charge de :

- La prise de constantes (tension, pesée, taille...)
- La mise à jour du dossier du patient (dépistage, vaccination, ...)
- Le recueil d'informations utiles sur les modes de vie
- La délivrance des tests (ex : angine) et kits de dépistage
- La préparation et aide à la réalisation d'actes techniques (ex : électrocardiogramme, bandages et pansements, ablation de bouchon de cérumen, polygraphie du sommeil, fond d'œil et champ visuel...)
- Aide à la rédaction de certificat MDPH, certificat APA, dossiers trajectoire
- Aide à l'habillage et au déshabillage

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Cependant, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DÉCIDE :

DE CRÉER un emploi permanent sur le grade de d'aide-soignant territorial de classe normale ou aide-soignant territorial de classe supérieure relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions d'assistante médicale à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2023.

D'AUTORISER le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 6 ans.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif du budget annexe centre de santé 2023.

Fait à Héisingue, le 13 juin 2023

Le maire,

Gaston LATSCHA

